

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL**
Séance du 21 juillet 2022

L'an deux mille vingt-deux et le 21 juillet à 19 H 00, le Conseil Municipal de la Commune, dûment convoqué en date du 12 juillet 2022, s'est réuni en session ordinaire, en mairie, sous la présidence de Marie-Paule ROGOU, maire en exercice.

Nombre de membres en exercice : 13
Nombre de membres présents : 13
Nombre de suffrages exprimés : 13

Nombre de voix pour : 13
Nombre de voix contre :
Nombre d'abstentions :

Présents : Alain MANIVEL, Alexandra BUTEL, Marie-Jo CAYOL, Jean LAPEYRE, Jean-Marie PRAYER, Alain LAURENS, Fabien SERRES, Stéphane PATRAS, Cécile LAPEYRE, Amélie MARRIQ, Jacqueline PUGET, Jean-Louis SERRES

Absents excusés/pouvoirs :

Secrétaire de séance : Jean-Marie PRAYER

**Objet : Régularisation de la prise en charge de frais de notaires –
Echange de terrains Patrick JOUVE/Commune du Dévoluy**

Vu la délibération n°2017-056 du 16 mai 2017 actant l'échange de terrains entre Patrick JOUVE et la Commune du Dévoluy,

Considérant que sur la délibération susmentionnée il est précisé que les frais de notaire relatifs à cette affaire seront partagés entre les deux parties,

Considérant la demande de M. Patrick JOUVE adressée à Mme Jacqueline PUGET lors de son mandat de maire, lui demandant que la commune prenne à sa charge les frais de notaires en question,

Considérant le courrier de 2019 signé par Mme Jacqueline PUGET, alors Maire du Dévoluy, et adressé à M. P. JOUVE lui confirmant la prise en charge par la commune du Dévoluy des frais de notaire relatifs à l'affaire,

Considérant que cette régularisation n'a jamais été faite,

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DIT** que la commune du Dévoluy prend à sa charge les frais de notaire relatifs à l'échange de terrains entre Patrick JOUVE et la Commune du Dévoluy acté par la délibération n°2017-056
- **AUTORISE** Mme le Maire à signer tous documents relatifs à ce dossier

Fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.

Pour extrait certifié conforme,
Le Maire,

M. P. Rogou

Marie-Paule ROGOU



Transmis et reçu en Préfecture le : 04.08.2022
Publié le : 04.08.2022
Affiché le : 04.08.2022